

Durant toute la période de saisie, vous pouvez nous joindre :

☎ par téléphone au 03.89.45.12.17

@ par courriel : [68@se-uns.org](mailto:68@se-uns.org)

**MOUVEMENT 2017**  
Les règles en vigueur



✉ Les courriers sont à adresser à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, sous couvert de l'IEN.

Envoi de la circulaire mouvement dans les écoles	<b>Mercredi 8 février 2017</b>
Demande de prise en compte de situation médicale ou sociale particulières (personnel handicapé, situation familiale grave, problèmes importants de santé...)	Prendre contact avec la médecine de prévention et écrire à la DSDEN au plus tard le <b>7 mars 2017</b>
Consultation de la liste des postes et de la note d'utilisation d'I-PROF	A partir du <b>mercredi 8 mars 2017</b>
Session de saisie des vœux via l'application I-PROF	Du <b>mercredi 8 mars 2017 (9h)</b> au <b>mardi 21 mars 2017 (12h)</b>
<b>Groupe de travail</b> Examen des priorités médicales	<b>Vendredi 17 mars 2017</b>
Enseignants souhaitant enseigner sur un poste 2x12h allemand ou 12h allemand+12h français pour la première fois : se signaler à madame Knuchel (marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr) pour un entretien de vérification des compétences.	<b>avant le début de la saisie des vœux</b>
Enseignants titulaires d'un poste non-spécialisés et souhaitant s'essayer dans l'ASH (postes relevant des options A, B, C, D, E et F) avec réservation du poste d'origine pendant un an : <b>adresser une demande par courrier à la DSDEN sous couvert de l'IEN.</b>	<b>avant le 21 mars 2017</b>
Envoi des accusés de réception de saisie des vœux sur la messagerie professionnelle	A partir du <b>jeudi 30 mars 2017</b>
<b>En cas d'erreur, d'omission, de contestation ou d'absence de réception de cet accusé : contacter la DSDEN (03.89.24.81.27)</b>	<b>Le plus tôt possible, à partir du 30 mars</b>
Consultation du barème vérifié par les services (dans l'application I-PROF)	
<b>En cas d'interrogation ou de contestation du barème : contacter les services</b>	
<b>CAPD 1<sup>ère</sup> phase</b> Validation des résultats de la 1 <sup>ère</sup> phase (informatisée) du mouvement Affectation sur postes adaptés	<b>Vendredi 5 mai 2017</b>
Consultation des décisions d'affectation via i-Prof	A partir du <b>mardi 9 mai 2017</b>
<b>Demande de maintien</b> Enseignants nommés à titre provisoire et qui souhaitent être maintenus sur le poste occupé l'année scolaire précédente : postes ASH, en éducation prioritaire, école relevant du plan violence, postes de modulateur, postes bilingues allemand <b>et</b> postes ordinaires.	<b>Annexe E à transmettre à la DASEN (sous couvert de l'IEN) au plus vite après le 5 mai 2017 et jusqu'au 15 mai 2017</b>
Pour les « sans-poste » à l'issue de la première phase, classement obligatoire des circonscription à partir d'une application en ligne pour la phase d'ajustement.	<b>Du mercredi 10 mai au mardi 16 mai 2017</b>
<b>CAPD</b> Examen des possibilités de maintien sur postes, jumelages de temps partiels et examen des priorités	<b>Vendredi 2 juin 2017</b>
<b>CAPD 2<sup>ème</sup> phase</b> Validation de la 2 <sup>ème</sup> phase informatisée, phase manuelle et affectation des PES	<b>Lundi 3 juillet 2017</b>
<b>CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'avant rentrée Projet d'affectations	<b>Mercredi 30 août 2017</b>
<b>CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'après rentrée Validation de l'ensemble des ultimes affectations	<b>Mardi 5 septembre 2017</b>